

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Adresse personnelle de l'élève si différente des représentants légaux 1 et 2 :

Code postal :

Commune :

☎ : Elève majeur ou émancipé : OUI NON

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : ASSURANCE ET SANTE

Avez-vous une assurance scolaire : OUI NON Extra-scolaire : OUI NON

N° police assurance (facultatif) :

Nom et adresse de la compagnie d'assurance (facultatif) :

Attestation d'assurance exigée pour les activités scolaires facultatives telles que les sorties et voyages scolaires

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, tra

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez en aviser le médecin scolaire et/ou l'infirmière par une note jointe sous pli cacheté.

Nom et adresse du médecin traitant :

Téléphone médecin :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Date :

L'inscription à l'établissement vaut adhésion au règlement intérieur

SIGNATURES

REPRESENTANT 1	REPRESENTANT 2	TUTEUR	ELEVE

Situation emploi – codification :

1 : occupe un emploi 2 : en recherche d'emploi 3 : pré-retraite, retraite ou retiré des affaires

4 : autre situation (personne sans activité professionnelle et non retraité (parent au foyer...))

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	OUVRIERS	RETRAITES	AUTRES INACTIFS
21 - Artisans	31 – Professions libérales	42 – Instituteurs et assimilés	61 – Ouvriers Qualifiés	71 – Retraités Agriculteurs	81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
22 - Commerçants et assimilés	31 – Professions libérales	43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social	66 – Ouvriers Non qualifiés	72 – Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprise	82 – Personnes sans activité professionnelle
23 - Chefs d'Entreprise de dix salariés ou plus	34 – Professeurs et assimilés	44 – Clergé, religieux	69 – Ouvriers Agricoles	73 – Retraités cadres et professions intermédiaires	
	35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles	45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique		76 – Retraités Employés	
	37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises			
AGRICULTEURS	38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise				
10 - Agriculteurs		47 – Techniciens			
		48 – Contremaîtres, agents de maîtrise			
